



## rupture de contrat à l'amiable avec son employeur.

Par **gilcole**, le **19/08/2009** à **17:15**

Bonjour,

Actuellement en congé sabbatique, je travaille dans une entreprise agro-alimentaire depuis le 06/1983. Je voudrais négocier une rupture de contrat à l'amiable. Je gagne 1450 euros bruts, une prime d'ancienneté de 200 euros. J'ai pris 2 congés d'éducation parentale de 3 ans. Avec ces éléments pouvez-vous me calculer mes indemnités de licenciement.

Je vous remercie par avance.

Par **Xavier Berjot**, le **19/08/2009** à **18:27**

Bonsoir,

En cas de rupture conventionnelle, vous pouvez négocier une indemnité supérieure au montant de l'indemnité de licenciement, surtout compte tenu de votre ancienneté.

En tout état de cause, il me faudrait plus d'informations pour connaître le montant de votre indemnité de licenciement, notamment (mais pas seulement) la convention collective applicable.

Xavier Berjot

<http://www.xavierberjotavocat.com>

Par **gilcole**, le **21/08/2009** à **15:49**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse, je vous apporte des éléments complémentaires. convention collective 3092, salaire brut annuel 23220 (année 2008, 2009 étant un congé sabbatique.) statut ouvrier, coefficient 170.

Dans l'attente de vos nouvelles, merci.